

Séance du comité administratif du 28 avril 2021
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, et qui s'est tenue à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Étaient présents :

MM. Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif et procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Administration générale
2. Demande de report du dépôt du rôle de la ville de Baie-Saint-Paul au 1^{er} novembre 2021
3. Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix: octroi d'une aide financière à divers promoteurs
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
4. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
5. Fonds d'investissement parc industriel de Saint-Urbain : octroi d'une aide financière à un promoteur
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
6. CPTAQ - dossier 431379 : appui d'une demande d'autorisation de la ville de Baie-Saint-Paul pour la reconstruction de la tour d'observation et la réparation de sentiers piétonniers (secteur Boisé du quai)
7. Modification du statut de salarié régulier à temps partiel plutôt que temps complet pour Patrice Noël
Convention de gestion territoriale (CGT) – Forêt habitée du Massif
8. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : signature des ententes de principe sur la gestion du programme entre les MRC délégataires
9. Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix : octroi d'une aide financière pour l'entretien d'une portion du Sentier Transcanadien
10. Octroi d'un contrat pour le reboisement sur les terres publiques de la CGT
Divers
11. Comité MADA : recommandation pour l'octroi d'une aide financière à un promoteur
12. Affaires nouvelles
 - 12.1. Demande de commandite : Grandir à cheval
 - 12.2. Autorisation à la Cour municipale – contrevenant décédé
 - 12.3. FRR – Projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur

- 12.4. Sentiers Québec-Charlevoix : octroi d'une aide financière de Sentier Transcanadien pour l'entretien du réseau de sentiers récréatifs (Corvée printanière)
- 12.5. MEI : autorisation de signature de l'avenant 10 au contrat de prêt (FLI-PAUPME)
- 12.6. Service d'évaluation foncière : acquisition de licences PG Solutions pour la gestion mobile des inspections
- 13. Courrier
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

CA-2021-16 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par monsieur Patrick Lavoie et résolue unanimement.

CA-2021-17 2- DEMANDE DE REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL AU 1^{ER} NOVEMBRE 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Charlevoix a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser les rôles d'évaluation des municipalités ci-dessous mentionnées;

ATTENDU QUE le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de déposer le rôle d'évaluation prévu pour 2022 pour la ville de Baie-Saint-Paul selon le délai prescrit;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

ATTENDU la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt du rôle d'évaluation foncière de la ville de Baie-Saint-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un délai supplémentaire, soit avant le 1^{er} novembre 2021, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt du rôle d'évaluation de la ville de Baie-Saint-Paul.

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

CA-2021-18 3- FONDS ÉOLIEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU le dépôt et la présentation au Conseil de la MRC de Charlevoix le 27 janvier 2021 du « Plan de développement du vélo de montagne sur le territoire de la MRC de Charlevoix » préparé par Vélo Charlevoix;

ATTENDU la présentation d'une demande d'aide financière de la municipalité de Saint-Urbain et de Vélo Charlevoix à l'effet d'obtenir une aide financière pour le développement de sentiers de vélo de montagne;

ATTENDU la volonté de la MRC de Charlevoix de supporter ces projets, qui rejoignent la planification stratégique 2019-2029 en matière de développement récréotouristique;

ATTENDU la recommandation du *Comité de mise en œuvre du Plan directeur du développement du cyclisme hors route de la MRC de Charlevoix* à l'effet de supporter ces deux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie à la municipalité de Saint-Urbain une aide financière de 10 000 \$ pour le projet de Sentiers des Mines (phase 2), une somme affectée au Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix.

QUE la MRC de Charlevoix octroie à Vélo Charlevoix une aide financière de 10 000 \$ pour le projet du Domaine des Cimes (phase 1), une somme affectée au Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix.

QUE mesdames **Claudette SIMARD**, préfet, et **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix, tout document ou protocole d'entente intervenant avec les promoteurs et visant à donner suite à la présente résolution.

CA-2021-19 4- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à un projet d'entreprise étudié dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à l'entreprise suivante dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Agrandissement et croissance de l'entreprise	Croft Transport (Dossier no FR2102-584)	25 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

CA-2021-20 5- FONDS D'INVESTISSEMENT PARC INDUSTRIEL DE SAINT-URBAIN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir des entreprises qui s'implantent dans le parc industriel de Saint-Urbain (un fonds financé par l'actif net du CLD);

ATTENDU les critères d'admissibilité et les modalités d'application du fonds du parc industriel de Saint-Urbain;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité d'analyse quant à l'octroi d'une aide financière à un promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la contribution financière de la MRC accordée pour le projet suivant soit imputée au Fonds du parc industriel de Saint-Urbain (financé par l'actif net du CLD):

Projet	Promoteur	Somme accordée
Agrandissement et croissance de l'entreprise	Croft Transport (Dossier no FR2102-584)	5 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

CA-2021-21 6- CPTAQ - DOSSIER 431379 : APPUI D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL POUR LA RECONSTRUCTION DE LA TOUR D'OBSERVATION ET LA RÉPARATION DE SENTIERS PIÉTONNIERS (SECTEUR BOISÉ DU QUAI)

ATTENDU QUE la CPTAQ, conformément à l'article 58.4 de la LPTAA, requiert la recommandation de la MRC de Charlevoix à l'égard d'une demande d'autorisation de la ville de Baie-Saint-Paul pour la reconstruction de la tour d'observation et la réparation de sentiers piétonniers dans le secteur ouest du boisé du quai;

ATTENDU QUE la tour d'observation et les sentiers sont existants, et qu'ils occupent une faible superficie;

ATTENDU QUE ces équipements récréatifs légers nécessitent une mise à niveau;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a pris en considération les dix critères énoncés à l'article 62 de la LPTAAQ, dont l'absence d'effet négatif sur les entreprises agricoles et l'effet sur le développement de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de Charlevoix, après avoir pris connaissance des critères prévus à l'article 62 de la LPTAA, appuie la demande d'autorisation de la ville de Baie-Saint-Paul pour la reconstruction de la tour d'observation et la réparation de sentiers piétonniers dans le secteur ouest du boisé du quai.

QUE la MRC de Charlevoix indique que cette demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire.

QUE la MRC de Charlevoix renonce au délai prévu à l'article 60.1 de la LPTAA ainsi qu'à la tenue d'une rencontre si l'orientation préliminaire de la CPTAQ est favorable.

CA-2021-22 7- MODIFICATION DU STATUT DE SALARIÉ RÉGULIER À TEMPS PARTIEL PLUTÔT QUE TEMPS COMPLET POUR PATRICE NOËL

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE le statut de monsieur Patrice Noël, inspecteur en bâtiment et en environnement, soit modifié afin qu'il soit salarié à temps partiel (28 heures par semaine) plutôt qu'à temps complet, comme c'est le cas actuellement (35 heures par semaine).

QUE ce changement soit effectif en date du 31 mai 2021 et que la directrice générale soit mandatée pour assurer le suivi administratif de cette modification de statut.

CA-2021-23 8- PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) : SIGNATURE DES ENTENTES DE PRINCIPE SUR LA GESTION DU PROGRAMME ENTRE LES MRC DÉLÉGATAIRES

ATTENDU QU'une entente de délégation du PADF liant le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC de la région de la Capitale-Nationale doit être conclue pour la période débutant le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE les MRC désirent convenir d'ententes de principe sur la gestion du programme, afin de pouvoir rapidement financer des projets dès que le nouveau PADF sera annoncé;

ATTENDU QU'une fois le PADF 2021-2023 annoncé, les MRC considéreront la nécessité d'ajuster cette entente pour s'assurer de délivrer de la manière la plus équitable et efficace possible le programme qui leur est délégué;

ATTENDU QUE les MRC délégataires ont nommé la MRC de Portneuf à titre de MRC délégataire désignée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adhère à l'entente de principe entre les MRC délégataires en ce qui a trait au volet de la contribution au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI);

QUE la MRC de Charlevoix adhère à l'entente de principe entre les MRC délégataires en ce qui a trait au volet concernant la réalisation d'interventions ciblées;

QUE le préfet de la MRC, madame Claudette Simard, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix les deux ententes de principe entre les MRC délégataires liées au PADF, ainsi que les documents et addendas subséquents permettant des ajustements.

CA-2021-24 9- CORPORATION DU SENTIER DES CAPS DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN D'UNE PORTION DU SENTIER TRANSCANADIEN

ATTENDU QUE le réseau de sentiers récréatifs géré par la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix, incluant les sentiers reconnus par Sentier Transcanadien qui sont aménagés sur le territoire de la Forêt habitée du Massif;

ATTENDU QUE ce réseau est un outil de développement pour le milieu, tant pour les résidents que pour les visiteurs et les touristes;

ATTENDU le dépôt par la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix d'une offre de services qui comprend la liste des priorités à réaliser pour assurer l'entretien du réseau de sentiers en 2021 sur le territoire de la Forêt habitée du Massif (offre de services du 15 avril 2021);

ATTENDU la recommandation favorable du comité multiressource concernant l'octroi de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie la somme de 3 870 \$ (avant les taxes) à la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix pour réaliser les travaux d'entretien du réseau de sentiers jugés prioritaires en 2021;

QUE cette dépense soit imputée au budget de la Convention de gestion territoriale (Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François).

CA-2021-25 10- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REBOISEMENT SUR LES TERRES PUBLIQUES DE LA CGT

ATTENDU la proposition de la Coop de l'arbre concernant les activités de reboisement prévues sur le territoire de la Forêt habitée du Massif, incluant la disponibilité de reboiseurs pour mettre les plants en terre;

ATTENDU QUE des activités de reboisement sont prévues à la programmation annuelle de travaux d'aménagement forestiers 2021 et qu'un total estimé de 20 000 plants d'épinettes blanches ont été produits par le MFFP dans une pépinière publique en Mauricie et le seront pour les prochaines années pour les besoins de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation favorable du comité multiressource à l'effet d'octroyer le contrat de reboisement à la Coop de l'arbre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accepte l'offre de services telle que présentée par la Coop de l'arbre au montant de 415,50 \$ pour 1 000 plants, une somme totale estimée à environ 8 310 \$ (avant les taxes applicables), et que le coût de ce contrat soit imputé au budget de la convention de gestion territoriale (CGT).

CA-2021-27 11- COMITÉ MADA : RECOMMANDATION POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU la recommandation du Comité MADA de la MRC de Charlevoix à l'effet d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ au Musée de Charlevoix dans le cadre du projet « Bibliothèque vivante »;

ATTENDU QUE la réalisation d'activités et projets intergénérationnels figure dans le plan d'action de la Politique MADA de la MRC et des municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une aide financière de 1 000 \$ au Musée de Charlevoix dans le cadre du projet « Bibliothèque vivante », une somme imputée au solde disponible pour la mise en œuvre d'actions et projets MADA (budget Santé et bien-être).

12- AFFAIRES NOUVELLES

CA-2021-28 12.1-DEMANDE DE COMMANDITE : GRANDIR À CHEVAL

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ au Centre du Cheval enchanteur dans le cadre d'une levée de fonds destinée aux jeunes enfants vulnérables de Charlevoix, afin de leur permettre de s'épanouir grâce au contact des chevaux, une dépense imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

CA-2021-29 12.2-AUTORISATION À LA COUR MUNICIPALE – CONTREVENANT DÉCÉDÉ

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix, à l'égard du TNO Lac-Pikauba, autorise le percepteur d'amendes de la Cour municipale MRC de La Côte-de-Beaupré à fermer les dossiers dont le contrevenant est décédé et de ne pas réclamer les sommes dues en regard d'un constat d'infraction émis par la Sûreté du Québec ou par la MRC de Charlevoix.

CA-2021-30 12.3-FRR – PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds Régions Ruralité (FRR) 2021-2022 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet Projets spéciaux du FRR pour l'année 2021-2022;

Organisme	Projet	Contribution offerte
Table Agro-touristique de Charlevoix	Analyse de la situation et recommandations Validation de la mission, enquête auprès des membres et formulation de conseils et recommandations.	877,50 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière conformément aux recommandations ci-haut présentées et que la somme accordée soit financée dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet Projets spéciaux 2021-2022.

QUE madame **Claudette SIMARD**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

CA-2021-31 12.4-SENTIERS QUÉBEC-CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU SENTIER TRANSCANADIEN POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE SENTIERS RÉCRÉATIFS (CORVÉE PRINTANIÈRE)

ATTENDU QUE le réseau de sentiers récréatifs géré par la MRC est un outil de développement pour le milieu, tant pour les résidents que pour les visiteurs et les touristes;

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande d'aide financière au Sentier Transcanadien dans le cadre du programme « Corvée printanière » et que la MRC a obtenu une contribution financière de 7 000 \$ de la part de cet organisme pour compléter les travaux d'entretien printaniers dans le réseau de sentiers de la MRC;

ATTENDU le dépôt par Sentiers Québec-Charlevoix d'une offre de services qui comprend la liste des priorités à réaliser pour assurer l'entretien du réseau de sentiers dans le cadre de cette corvée printanière (offre de services du 23 avril 2021);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie la somme de 7 000 \$ (toutes taxes incluses) à Sentiers Québec-Charlevoix pour réaliser les travaux d'entretien du réseau de sentiers jugés prioritaires dans le cadre du programme « Corvée printanière » supporté par Sentier Transcanadien;

QUE ce revenu et cette dépense soient imputés au budget du TNO Lac-Pikauba (aménagements récréatifs).

CA-2021-32 12.5-MEI : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 10 AU CONTRAT DE PRÊT (FLI-PAUPME)

ATTENDU QUE le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC de Charlevoix ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME et que le 12 janvier et le 2 février 2021, de nouvelles modifications aux normes et modalités du PAUPME ont été autorisées;

ATTENDU QUE le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du PAUPME ainsi que la prolongation du programme jusqu'au 30 juin 2021;

ATTENDU QUE la MRC est admissible à un montant additionnel de 675 000 \$;

ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du PAUPME notamment afin de prolonger ce programme jusqu'au 30 septembre 2021,

ATTENDU QUE suite à ces décisions, il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU l'avenant 10 proposé par le MEI à la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE le préfet, madame Claudette Simard, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution et confirmant la mise en œuvre du programme Aide d'urgence aux PME, en particulier l'avenant 10 soumis par le MEI.

QUE l'équipe de conseillers et conseillères en développement économique du SDLE, coordonnée par la directrice, madame Anne Scallon, soit mandatée pour effectuer l'analyse des demandes adressées par les entreprises et déterminer l'aide financière octroyée aux entreprises admissibles, et ce, conformément aux modalités administratives et responsabilités confiées à la MRC dans le cadre de ladite entente signée avec le MEI.

**CA-2021-33 12.6- SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE :
ACQUISITION DE LICENCES PG SOLUTIONS
POUR LA GESTION MOBILE DES
INSPECTIONS**

ATTENDU l'offre de service présentée le 26 avril 2021 à la MRC de Charlevoix par PG Solutions concernant l'acquisition des licences et des programmes requis pour le fonctionnement optimal de la gestion mobile des inspections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'acquisition des licences PG Solutions requises pour le fonctionnement optimal de la gestion mobile des inspections pour un technicien en évaluation foncière au coût total de 7 439 \$ (avant les taxes applicables), une dépense imputée au budget du Service d'évaluation foncière.

13- COURRIER

AUTRE MRC

La MRC de Côte-de-Beaupré nous transmet le projet de règlement # 184.9 ayant pour effet de modifier le règlement # 27 intitulé *Schéma d'aménagement de la MRC de Côte-de-Beaupré et ses amendements*.

ORGANISME GOUVERNEMENTAL

La CPTAQ nous transmet :

- Un avis de modification de l'orientation préliminaire dans le dossier 429196, L'Isle-aux-Coudres.

DIVERS

L'équipe de recherche du Conseil de la Nation huronne-wendat nous transmet une communication ayant pour objet *Inventaires de présence de tiques dans l'environnement*.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les journalistes présents ont demandé certains détails sur divers dossiers : le projet d'inventaire des tiques dans Charlevoix, le projet de tour d'observation au Boisé du quai, les préoccupations liées à la fermeture du CLSC les fins de semaine à L'Isle-aux-Coudres et la provenance du deuxième traversier qui sera rendu disponible par la STQ pour la traverse de Saint-Joseph-de-la-Rive - L'Isle-aux-Coudres.

CA-2021-34 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrice Desgagné et résolue unanimement. Il est 16 h 38.



Claudette Simard
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale